

Suite à une erreur matérielle sur les sujets du concours d'agent de maîtrise, conçus par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne (CDG 77), organisé le 26 janvier 2023, le jury du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère (CDG 48) a procédé à l'annulation des épreuves d'admissibilité.

Par conséquent, ces épreuves seront réorganisées le 20 septembre 2023.

Les candidats seront contactés individuellement par leur espace candidat.

Nous tenons à communiquer les informations transmises par le CDG 77, *en charge de la conception des sujets* :

« Le jury réglementaire désigné par la Présidente du CDG 77 a pris la décision d'annuler le concours d'agent de maîtrise territorial (catégorie C) et de convoquer les candidats à une date ultérieure, le 20 septembre 2023.

Le CDG 77 a relevé au cours de cette session un important manquement organisationnel. Certains éléments de deux des épreuves d'admissibilité n'ont en effet pas fait l'objet d'une vérification, indispensable dans le processus d'élaboration et de validation des sujets de concours soumis aux candidats.

Nous regrettons évidemment cette situation qui affecte ainsi l'organisation et la tenue initiales de cette session 2023 et nous nous excusons auprès de l'ensemble des candidats. Cette dernière débutera donc à nouveau le 20 septembre 2023 ».

Le CDG 48.